

Hebdo Canada



Ottawa, Canada

Volume 5, N° 38
(Hebdomadaire)

le 21 septembre 1977

Geste historique: MM. Carter et Trudeau approuvent la construction du pipe-line du Nord 1

Le Québec rejette tout amendement constitutionnel touchant les garanties linguistiques 3

Ouverture de la 32^e session à l'ONU 3

Langue ukrainienne – Subvention pour la production d'auxiliaires didactiques 4

Production de pétrole brut et de gaz naturel (mai 1977). 4

Pour l'enseignement de la sécurité routière aux enfants 4

Grand succès à l'étranger du CL-215 et du Challenger 5

Enquête sur les perspectives du monde des affaires - Industries manufacturières, juillet 1977 5

Matériel didactique pour aveugles 6

Courses de chevaux: Comité consultatif sur les drogues 6

La chronique des arts 7

Le vice-premier ministre d'Égypte au Canada 8

Coopération du Canada et du Niger au sein de la Francophonie 8

Des infirmières à leur retraite trouvent à bien s'occuper 8

Geste historique: MM. Carter et Trudeau approuvent la construction du pipe-line du Nord

“La plus importante initiative privée jamais entreprise dans le secteur de l'énergie” c'est ainsi que le président des États-Unis, M. Jimmy Carter, a qualifié le projet de construction par le Canada et les États-Unis du pipe-line Alcan-Foothills, initiative à laquelle le président des É.-U. et le premier ministre du Canada, M. Trudeau, ont donné leur accord de principe le 8 septembre à Washington.

Dans une déclaration conjointe publiée après leur rencontre, les deux leaders ont déclaré: “Nous avons décidé d'oeuvrer de concert à l'exécution de ce projet historique, porteur d'immenses bénéfices pour les deux pays, et qui réaffirme la force des liens qui les unissent.”

Choix de l'itinéraire canadien

L'itinéraire choisi qui permettra le transport du gaz naturel de l'Alaska longera la route de l'Alaska jusqu'aux 48 États au sud de la frontière du Canada en passant sur le territoire canadien. M. Carter a déclaré que le coût estimé à environ 10 milliards de dollars serait “nettement plus bas” que celui du projet El Paso que les É.-U. avaient aussi considéré. (Ce dernier

visait à transporter le gaz vers les É.-U. par bateau-citerne sans emprunter un itinéraire canadien.)

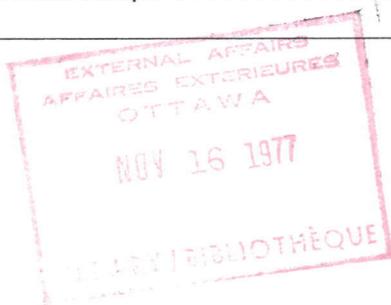
Le pipe-line permettra d'acheminer plus de 3,5 milliards de pi³ par jour de gaz de l'Alaska, et plus tard, de gaz canadien, vers les deux pays, a dit M. Carter, en ajoutant que cela permettra une économie de plus de cinq milliards de dollars pendant les 20 années à venir pour les consommateurs américains. Par ailleurs, la construction de ce pipe-line fournira au Canada des moyens beaucoup plus considérables pour mettre en valeur ses propres réserves gazéifères, particulièrement dans les régions éloignées du delta du Mackenzie. Ce projet est le plus économique, le plus sûr et le moins dommageable à l'environnement.

L'accord, qui sera signé par le président du Conseil privé, M. Allan MacEachen, et le secrétaire d'État à l'Énergie des É.-U., M. James Schlesinger, qui ont dirigé les négociations, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée législative des deux pays.

L'accord, en principe, ne prévoit pas la dérivation vers Dawson demandée au départ par l'Office national de l'énergie.



L'Accord canado-américain sur la construction du pipe-line transcanadien a été annoncé conjointement par le premier ministre, M. Trudeau, et le président Carter, le 8 septembre à Washington.



21 sept. 77

En échange, les É.-U. partageront le coût de construction d'une ligne transversale rejoignant la ligne principale à Whitehorse (Yukon) ce qui facilitera l'accès au gaz canadien du delta du Mackenzie afin de répondre à la demande en énergie du Canada, lorsque le besoin s'en fera sentir.

La longueur totale du pipe-line principal atteindra presque 5 000 milles – 731 milles en Alaska, environ 2 000 milles au Canada et un autre 2 000 milles aux É.-U.

M. Trudeau, qui avec M. Carter, a pris la parole lors de la conférence de presse tenue après leur rencontre a déclaré: "Notre but est de réaliser un projet qui sera à l'avantage du peuple américain aussi bien que du peuple canadien. Quant à nous, nous sommes très heureux de l'esprit de coopération dont vous, M. le Président, et le peuple américain avez fait montre... Nous devons, en plus de soumettre le projet à nos Assemblées législatives, nous assurer que le transport même de l'énergie respectera les principes que nous avons énoncés afin de protéger l'environnement, et que, dans l'exécution de ces travaux gigantesques, les besoins légitimes des Indiens, de la population du Yukon en général et, évidemment, des provinces qui seront affectées par la ligne de transmission, seront également respectés.

Avantages pour le Canada

Dans un rapport publié le 9 septembre, M. MacEachen a déclaré "que la construction du pipe-line offrirait au Canada des avantages importants sur les plans économique, industriel et énergétique, et comporterait suffisamment de garanties pour réduire au minimum les effets néfastes de ce projet sur les plans social et de l'environnement".

M. MacEachen a signalé que les dispositions régissant la construction du pipe-line du Nord procureraient les principaux avantages suivants à notre pays:

- Accès du gaz du delta du Mackenzie, lorsqu'on aura besoin, par un embranchement latéral relié à la canalisation principale à Whitehorse, ce qui permettra d'économiser jusqu'à 14 p. cent du coût par millier de pi³ de gaz, par rapport au raccordement de Dawson d'abord envisagé par l'Office national de l'énergie; l'économie au titre du transport des 5,2 milliards de pi³ de réserves prouvées sera donc d'environ 1 milliard de dollars. (Les chiffres cités au titre des frais et économies sont une moyenne qui a été calculée sur une période de 20 ans d'exploitation, compte



tenu d'un taux annuel d'inflation de 5 p. cent et de l'absence de dépassements de devis.)

- Stimulation importante de l'exploration et de l'exploitation continues des réserves pétrolières de l'ouest de l'Arctique, jointe à la possibilité d'intensifier l'exploration dans les régions habituelles de l'ouest du pays si les excédents existants servent à élargir les marchés de l'Est non desservis à l'heure actuelle, ou à accélérer les exportations vers les É.-U., prévues en vertu des contrats en vigueur, ou à faire des échanges échelonnés, comme l'envisage l'Office national de l'énergie (O.N.F.).

Paiement anticipé

- Paiement anticipé, par la Foothills (Yukon) Ltd., pouvant atteindre 200 millions de dollars, en compensation des coûts socio-économiques de la construction du pipe-line au Yukon et pour la période de 1978 à 1982; cette somme serait déduite des futures taxes foncières prélevées sur le système.
- Versement annuel par la société du pipe-line, après l'achèvement de la canalisation, de 30 millions de dollars de taxes foncières, montant qui augmentera tous les ans en raison de l'indexation à l'indice de déflation du P.N.B. Une fois amorti le paiement anticipé de la société, le régime d'imposition proposé produirait des recettes supérieures à un milliard de dollars pendant les 25 années de vie rentable du système, si la moyenne du taux annuel d'inflation était de 5 p. cent. Ce

montant fait plus que doubler les recettes prévues en vertu de la proposition du groupe Lysyk, et triple celles que préconisait la formule de l'ONE. De plus, la Foothills (Yukon) serait tenue de verser 35 millions de dollars en taxes foncières, avant l'achèvement du pipe-line, et d'assumer certains coûts directs supportés par les gouvernements et les particuliers intéressés au projet. Pendant la période de la construction, d'autres recettes viendraient de l'impôt sur le revenu et de diverses taxes.

Création d'emplois

- Aide substantielle à l'économie grâce à la hausse directe ou indirecte de la production et de l'emploi au Canada par suite de la construction de la canalisation principale et de l'embranchement latéral du delta du Mackenzie qui entraînera au Canada des dépenses directes d'environ quatre milliards de dollars en biens et services. Le projet créera environ 100 000 années-hommes au titre de l'emploi, 69 000 d'entre elles directement affectées à la construction et 31 000 autres réparties dans le secteur économique dont l'activité sera accrue par la dépense des revenus gagnés à la construction du pipe-line. Lorsque l'activité des travaux sera à son apogée, on estime que l'on aura créé environ 2 200 emplois supplémentaires.
- Balance des paiements du Canada: celle-ci s'améliorera sensiblement tant à cause de l'afflux de capitaux associé au projet pendant la période de construction qu'en raison des versements que feront ensuite les É.-U. pour le transport du gaz de l'Alaska par le tronçon canadien du système.
- Création de débouchés à court et à long terme au chapitre de la formation et de l'emploi pour les résidents du Nord et, en particulier, les autochtones, qui sera le résultat direct ou indirect de la construction du pipe-line et de ses effets de stimulant sur l'exploration et d'autres débouchés industriels.
- Livraison de gaz naturel aux collectivités voisines du tracé du pipe-line au Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Dans le cas du Yukon, la société du pipe-line dépensera jusqu'à cinq millions de dollars en canalisations latérales de distribution de gaz aux collectivités envi-

(suite à la page 8)

Le Québec rejette tout amendement constitutionnel touchant les garanties linguistiques

Une proposition d'amendement à la Constitution canadienne en vue d'y inscrire le droit de recevoir l'enseignement en français ou en anglais partout au pays a été faite par le premier ministre, M. Trudeau, aux premiers ministres des provinces. La proposition a été rejetée catégoriquement par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Or, comme on le sait, tout amendement constitutionnel nécessite l'approbation unanime des premiers ministres provinciaux et fédéral.

M. Trudeau a proposé cet amendement constitutionnel dans une lettre adressée à tous les premiers ministres des provinces, datée du 2 septembre et rendue publique le 9. Dans sa réponse, M. Lévesque disait: "Le Québec n'acceptera jamais que sa souveraineté en une matière aussi vitale (l'Éducation) soit remplacée par une compétence limitée sujette à l'interprétation judiciaire de la loi."

Dans sa lettre à M. Lévesque, M. Trudeau disait:

"...Le gouvernement fédéral, comme vous le savez par sa déclaration de juin dernier sur la politique linguistique, préférerait que la garantie constitutionnelle octroyée à tout Canadien porte sur la langue officielle de son choix. Cela pourrait se faire en inscrivant dans la Constitution une clause qui reconnaîtrait et déclarerait qu'au Canada tout Canadien a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue d'instruction a été choisie. Nous espérons qu'une telle clause agréera aux provinces qui ont souscrit à la déclaration de St. Andrews; mais nous reconnaissons qu'elle pourrait en ce moment soulever des difficultés pour votre gouvernement.

"Si le gouvernement du Québec voit là un obstacle, on pourrait envisager la possibilité d'inscrire cette obligation dans la Constitution sous une forme qui lierait les neuf autres provinces. Pour ce qui est du Québec, si votre gouvernement était d'avis que la garantie doit être établie sur la même base que votre loi récemment adoptée, la garantie constitutionnelle serait fondée sur la langue — le français ou l'anglais — dans laquelle l'un ou l'autre des parents a reçu son instruction.

"Cependant, en formulant cette proposition, je me garde d'oublier que l'un des problèmes les plus difficiles dont votre gouvernement ait cru devoir se préoccuper, dans ses récentes mesures législatives concernant l'éducation, était la question de l'éducation au Québec des enfants dont les parents ont reçu leur instruction dans une langue autre que le français et l'anglais. Comme je l'ai déjà

mentionné, la très nette préférence du gouvernement du Canada à cet égard est de permettre l'entière liberté de choix, et nous rejetons absolument la façon dont votre loi traite ce problème. Néanmoins, dans l'intérêt d'un objectif si important pour tous les Canadiens, nous sommes disposés à admettre, encore qu'à contre-cœur, que, pour régler ce problème il puisse être nécessaire de s'accommoder d'arrangements différents de ce que nous préférons. Nous serions prêts, bien entendu, à chercher avec votre gouvernement la meilleure manière d'en arriver à de tels arrangements. Au cours d'éventuelles discussions nous souhaiterions aussi proposer que, quelle que puisse être sa formulation, la garantie stipulerait que les enfants qui s'installeraient au Québec en provenance de toute autre province pourraient continuer leurs études dans la langue officielle à laquelle ils sont habitués, tout comme les enfants francophones du Québec qui s'installeraient dans n'importe quelle autre province pourraient continuer leurs études en français.

"Bien que votre gouvernement exigerait à peu près certainement en ce moment un genre spécial de garantie pour le Québec, j'ose espérer qu'avec le temps il finira par percevoir un nouveau sentiment de sécurité collective au sujet de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises et qu'il lui sera alors possible d'accepter la garantie générale que nous proposons aux autres provinces. Je propose donc que la proposition concernant le Québec soit formulée de manière que cette province puisse opter en faveur de la garantie générale lorsqu'elle le jugera possible..."

Ouverture de la 32^e session à l'ONU

Les délégués de 149 pays se sont rencontrés de nouveau aux Nations Unies pour la 32^e session de l'Assemblée générale qui s'est ouverte le 20 septembre. Des discussions sur plus de cent points sont prévues à l'ordre du jour. Même si certaines questions sont restées sans réponse depuis au-delà de trente ans, les délégués poursuivront leurs efforts en vue d'arriver à des compromis sur ces problèmes apparemment insolubles.

Comme d'habitude, la 32^e session a débuté le troisième mardi de septembre. Cette année, il y a eu reprise de la 31^e session, le 13 septembre, afin d'étudier les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.). La Conférence, imputable à une résolution de l'ONU, regroupait les représentants de 27 pays du monde industrialisé et du monde en développement. Elle était coprésidée par M. Allan MacEachen, président du Conseil privé et représentant du Canada, et elle a examiné attentivement pendant 18 mois les relations économiques entre pays développés et pays en développement. Ses délibérations se sont terminées à Paris, le 2 juin, avec un consensus sur le rapport final. Lorsque ce rapport aura été officiellement reçu par la 31^e session, il sera certes présenté à la session subséquente pour une étude exhaustive au sein du Comité économique.

Afrique australe

La situation en Afrique australe fera également l'objet de débats animés cet automne à New York. A cet égard, les délégués se pencheront sur trois questions distinctes mais étroitement reliées, et plusieurs faits nouveaux appellent un réexamen de la situation. Les membres occidentaux du Conseil de sécurité, y compris le Canada, ont mis en oeuvre une action concertée en vue d'instaurer l'indépendance de la Namibie (Sud-Ouest africain) au moyen d'une élection libre et juste tenue sous la surveillance et le contrôle de l'ONU. La possibilité d'un règlement négocié en Rhodésie (Zimbabwe) sera aussi examinée, de même que la situation de l'*apartheid* en République d'Afrique du Sud.

Moyen-Orient

Comme par le passé, la situation au Moyen-Orient sera considérée sous les as-

pects suivants: l'appui accordé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, la Conférence sur la paix au Moyen-Orient, la question de la Palestine, ainsi que la situation qui règne dans l'ensemble de la région. Le nouveau gouvernement en Israël et la nouvelle administration aux États-Unis représentent autant de données nouvelles sur lesquelles s'établit l'espoir d'en arriver à une paix durable.

La question de Chypre où, depuis 1964, des troupes canadiennes font partie d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, figure également à l'ordre du jour. La mort récente de M^{gr} Makarios,

président de Chypre, pourrait bien aggraver une situation déjà complexe; les efforts viseront donc à faire sortir de l'impasse les négociations entre les parties en cause.

Autres questions à l'ordre du jour

Les autres questions qui seront débattues à la 32^e session englobent le désarmement et le contrôle des armes; l'on accordera une attention particulière à l'organisation de la session spéciale sur le désarmement, prévue pour 1978. Depuis quelques années, les droits de la personne sont davan-

agement question au cours des prochaines délibérations. Il sera aussi discuté des problèmes du droit de la mer à la lumière des résultats de la sixième session de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, tenue l'été dernier à New York.

La délégation canadienne, dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, jouera un rôle actif dans les délibérations de l'ONU, et les délégués nommés pour représenter le Canada au sein des divers comités savent qu'ils auront beaucoup de pain sur la planche au cours des trois prochains mois.

Langue ukrainienne — Subvention pour la production d'auxiliaires didactiques

Une subvention de 88 600\$ a été octroyée à l'Ukrainian Canadian Professional and Businessmen's Club d'Edmonton pour l'élaboration et la production d'auxiliaires didactiques en langue ukrainienne, dans le cadre d'un programme permanent destiné à enseigner l'ukrainien dans les écoles publiques de l'Alberta. Le projet a été lancé en 1974 grâce à la collaboration de la collectivité ukrainienne, des conseils des écoles publiques et séparées d'Edmonton et du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Le gouvernement fédéral assure uniquement la mise au point et la production de ce matériel didactique.

La subvention a été accordée dans le cadre du Programme d'épanouissement culturel de la Direction du multiculturalisme au secrétariat d'État qui a pour objectif d'aider les organismes ethnoculturels du Canada à mettre au point et à produire des documents destinés à l'enseignement de langues autres que l'anglais et le français.

Production de pétrole brut et de gaz naturel (mai 1977)

En mai la production nette de pétrole brut atteignait 1 389 000 barils par jour, soit une baisse de 4 p. cent par rapport à un an plus tôt (1 447 000 barils).

La production nette de gaz naturel s'établissait en moyenne à 9 642 000 000 pieds cubes par jour, soit une hausse de 5,7 p. cent par rapport à l'année précédente (9 092 000 000).

Pour l'enseignement de la sécurité routière aux enfants

Une compagnie de la Colombie-Britannique, la *Insurance Corporation of British Columbia* convaincue que de meilleurs conducteurs d'automobiles seront formés par l'enseignement des règles de sécurité routière aux jeunes enfants, a mis au point un nouveau prototype d'auto à pédales (*voir photo*) destinée à être utilisée dans les "villages de sécurité."

Les "villages de sécurité" sont une réplique de communauté urbaine, avec rues, trottoirs, immeubles, feux et panneaux de signalisation, ainsi que tous les autres aspects qu'on retrouve dans les "vraies" rues. C'est là qu'on apprend aux jeunes enfants comment s'y comporter de façon sécuritaire. Ces villages existent à Chicoutimi (Québec), Burlington (Ontario), Calgary (Alberta); la Police provinciale de l'Ontario dirige un village mobile ainsi que la capitale de la Colombie-Britanni-

que, Victoria. Le cours est suivi ordinairement par 30 ou 40 enfants. Pour les besoins de la cause, à tour de rôle, certains jouent les piétons, d'autres, les conducteurs ou les cyclistes.

Ces petites autos sont fabriquées de fibre de verre, ont très peu de pièces mobiles et sont équipées de ceintures de sécurité. Leur coût est d'environ 400\$. Lorsqu'un conducteur enthousiaste de huit ans est au volant, l'auto peut atteindre quatre milles à l'heure et peut servir durant cinq à dix ans. Soixante de ces véhicules ont été commandés jusqu'ici.

Des autos à pédales, de dimensions plus petites, sont disponibles sur le marché, mais elles sont destinées à être employées par un seul enfant d'âge préscolaire. Elles durent en général une ou deux semaines.

(Pour plus de renseignements, prière de vous adresser à M. H.B. Earle, *Planning and Safety Executive, Insurance Co. of British Columbia, Vancouver.*)



Grand succès à l'étranger du CL-215 et du Challenger

La compagnie Canadair a reçu un nombre surprenant de commandes pour le *Challenger*, avion de tourisme à deux réacteurs dont le premier vol est prévu pour le 15 mars prochain. D'ores et déjà, la compagnie peut compter sur 105 contrats fermes avec dépôts pour un total de vente de 650 millions de dollars. Un Émirat arabe en a acheté 21; des compagnies canadiennes et européennes ont placé 6 commandes; enfin 78 commandes fermes viennent des États-Unis.

D'autre part, l'intérêt ne cesse de croître pour le *CL-215*, le "gros porteur d'eau" de l'avionnerie montréalaise. Cet avion peut, à pleine vitesse et sur une distance relativement restreinte, puiser 1 200 gallons (5 448 litres) d'eau en moins de sept secondes.

Actuellement la France en possède un, l'Espagne 10 et la Grèce vient de passer une nouvelle commande de 2 avions. (Ce pays en avait déjà acheté 5.) Au Canada même, le Québec en a 15 et le Manitoba un. Le Venezuela montre beaucoup d'intérêt pour cet appareil et Canadair prévoit la vente prochaine d'environ 6 avions *CL-215* à ce pays d'Amérique du Sud.

Le général Strimpaitos, de l'Armée de l'air grecque, a déclaré en signant le contrat d'achat qu'il était enchanté du *CL-215* grâce auquel, l'an dernier, son escadrille a reçu la médaille d'excellence



Le Challenger, avion de tourisme de la compagnie Canadair.

remise par le ministère grec de la Défense. De leur côté, les Français ont apprécié à plusieurs reprises l'efficacité de ces avions et ils sont pleins d'éloges pour les pilotes canadiens, originaires du Québec, qui ont entraîné les pilotes français sur le *CL-215*. Cet avion peut aussi servir aux travaux de recherche, au transport de fret (il peut transporter six tonnes de marchandises) ou encore être utilisé comme avion de patrouille.

Enquête sur les perspectives du monde des affaires — Industries manufacturières, juillet 1977

Environ 33 p.c. des réponses pondérées à une enquête menée par Statistique Canada sur les perspectives du monde des affaires prévoyaient un volume plus faible de production de l'ensemble des industries manufacturières canadiennes pour la période août-octobre, comparativement à la période des trois mois précédents; 20 p.c. s'attendaient à une hausse de la production, les autres, soit 47 p.c. des répondants, ne s'attendaient à aucun changement.

Ces pourcentages reflètent beaucoup moins d'optimisme que ceux de l'enquête précédente faite en avril alors que 35 p.c. des répondants s'attendaient à un accroissement de la production durant la période mai-juillet et que 19 p.c. anticipaient un déclin.

En juillet, 21 p.c. des répondants rapportaient une hausse des nouvelles commandes alors que 27 p.c. rapportaient une baisse. Trois mois plus tôt, les pourcentages étaient les suivants: en hausse, 25 p.c. et en baisse, 26 p.c.

Quant aux commandes en carnet, 8 p.c. indiquaient qu'elles étaient plus élevées que normalement tandis que 34 p.c. disaient qu'elles étaient au-dessous de la normale. Ces pourcentages indiquent une légère amélioration par rapport



Un CL-215 participe à la lutte contre un incendie de forêt.

à l'enquête d'avril alors que 6 p.c. rapportaient que les commandes en carnet étaient plus élevées que la normale tandis que 35 p.c. affirmaient qu'elles étaient moins élevées.

Comme en avril, le niveau des stocks de produits finis était considéré à peu près normal par 73 p.c. des répondants, mais 23 p.c. affirmaient que leurs stocks de produits finis étaient trop élevés tandis que 4 p.c. déclaraient qu'ils étaient trop bas. En avril, 24 p.c. affirmaient qu'ils étaient trop hauts et 3 p.c. qu'ils étaient trop bas.

Pour 83 p.c. des répondants, il n'y avait pas d'entraves à la production en juillet; tandis que pour 8 p.c. il y avait pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, 1 p.c. seulement se plaignait de pénurie de main-d'oeuvre non qualifiée. Quelque 4 p.c. des répondants considéraient que le manque de capital de roulement constituait un obstacle à la production.

Les réponses à l'enquête de juillet ont été fournies par les cadres de plus de 6 700 industries manufacturières dont les livraisons rendent compte de plus de 50 p.c. de la valeur des livraisons de l'ensemble des industries manufacturières.

Matériel didactique pour aveugles

Dix volontaires ont terminé récemment un cours de 18 semaines qui leur permettra de produire du matériel didactique pour étudiants aveugles. Ce cours de formation de copistes de braille est organisé par le ministère de l'Éducation du Manitoba et l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA).

Les diplômés travailleront seuls, à la maison et sans salaire, à la production de textes d'appoint pour les étudiants aveugles du réseau scolaire public du Manitoba. Le ministre provincial de l'Éducation, M. Ian Turbull, qui, le 25 mai, a remis un certificat à chacun des diplômés, pense que leur travail sera d'une très grande utilité pour les étudiants aveugles désireux de poursuivre leurs études: "Sans le matériel didactique que leur fourniront ces volontaires, les étudiants n'auraient pas suffisamment de documentation adaptée à leurs besoins particuliers pour leur permettre de suivre leurs camarades de classe."

Bern Bileski, professeur itinérant pour aveugles, et Doris Friesen, coordonnatrice de la transcription au sein de l'INCA, ont donné le cours, de deux heures et demie



Sharon Taylor transcrit en braille un manuel d'appoint à l'usage des étudiants aveugles du Manitoba. Elle se sert d'un Brailleur, appareil à six touches qui ressemble un peu à une machine à écrire. Les touches permettent d'agencer de différentes façons les six points de l'alphabet braille.

par semaine, dispensé au Centre d'éducation des adultes de Winnipeg.

Les volontaires, dont l'âge variait de 20 ans à 65 ans et plus, ont appris l'alphabet braille ainsi que des symboles sténographiques complexes ("contractions") pour les préfixes, les suffixes et les mots d'usage courant. On leur a également appris à se servir du Brailleur (appareil à

six touches ressemblant un peu à une machine à écrire), et à agencer les points pour que les lettres voulues apparaissent en braille. Les étudiants ont rencontré diverses personnes, dont des aveugles, et ont pu se faire une idée des problèmes causés par la cécité, et du caractère spécial du processus d'apprentissage chez un aveugle.

Courses de chevaux: Comité consultatif sur les drogues

Le ministre de l'Agriculture du Canada, M. Eugene Whelan, a annoncé la création officielle d'un comité spécial chargé du contrôle des drogues aux hippodromes.

Le Comité consultatif sur les drogues qui comprendra quatre vétérinaires, quatre chimistes et un agent d'Agriculture Canada, relèvera de M. B. Toews, chef de la Section de la supervision des paris aux hippodromes, du même ministère.

"Jusqu'à présent, le Comité n'existait qu'à titre officieux, mais à la suite des recommandations faites à mon ministère, nous en avons rapidement revu les structures," a déclaré M. Whelan.

Le comité aura comme objectifs:

- de promouvoir et accroître l'efficacité du programme de protection du public (du ministère de l'Agriculture), surtout en ce qui concerne le service d'épreuves, en recommandant des moyens qui faciliteront le contrôle des drogues aux hippodromes;
- de présenter au ministère de l'Agriculture

du Canada des recommandations sur la chimie légale et la médecine vétérinaire ainsi que sur l'interdiction, la limitation et la réglementation des drogues;

- de valoriser le travail des responsables, des spécialistes en chimie légale et en médecine vétérinaire engagés dans le secteur des courses de chevaux au Canada;
- de communiquer avec des organismes homologues aux États-Unis et en Europe et, si possible, de prendre part à des études conjointes.

"Au Canada, seuls les chevaux qui ne présentent aucun signe de dopage au moment de la course, peuvent participer à cette dernière. Le ministère de l'Agriculture du Canada dépense environ 2,5 millions\$ chaque année pour contrôler l'usage des drogues dans les hippodromes (prélèvement et analyse d'échantillons d'urine et de sang). Il s'agit, avant tout, de faire respecter le règlement établi en application du Code criminel où se trouve la liste des drogues interdites.

La chronique des arts

Stage à Venise pour les élèves sortant des conservatoires d'art dramatique

Au début de l'été, 15 élèves de troisième année des conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec ont participé, grâce au Fonds Jean-Valcourt, à un stage de trois semaines au théâtre de la Commedia dell'Arte, à Venise.

Le stage a permis aux jeunes comédiens de se frotter à des disciplines d'interprétation dramatique, différentes de celles qu'ils ont étudiées au conservatoire, soit: expression physique sur les principaux masques de la Commedia dell'Arte, improvisation dramatique, éléments de mime et jeux de cirque.

Le Fonds Jean-Valcourt fut créé en 1973 pour donner une nouvelle orientation au Prix Jean-Valcourt. Ce prix avait été créé en 1970 par le ministère québécois des Affaires culturelles et portait le nom du directeur du conservatoire d'art dramatique de Québec, mort en 1969. Le prix permettait à de jeunes comédiens de talent, sortant du conservatoire, d'effectuer un séjour d'études à l'étranger.

En 1973, le ministère abandonna la formule des stages individuels pour celle de stages collectifs de trois semaines, ouverts à tous les élèves de troisième année et dont les frais sont défrayés par le Fonds Jean-Valcourt.

~ ~ ~

Prix Paul-Hébert

Le Prix Paul-Hébert, nouvellement créé, sera décerné chaque année pour souligner la qualité de comédiens participant à la vie théâtrale de la ville de Québec. Le prix, d'une valeur de 500 dollars, est offert par le théâtre Trident; à cette somme s'ajoute 500 autres dollars, contribution personnelle du directeur artistique de la compagnie Trident, M. Paul Hébert.

Le jury, composé d'au moins trois membres nommés par le Trident, choisit le lauréat parmi les comédiens qui se produisent au cours de l'année dans l'une ou l'autre des troupes ou compagnies de théâtre de la ville de Québec.

La première lauréate de ce prix est la comédienne québécoise Marie Tifo. Diplômée du conservatoire de Québec, elle a interprété l'an dernier au théâtre Trident les personnages de Joséphine dans *La folle du Quartier latin* ainsi que



La comédienne Marie Tifo.

celui de Rosanna dans *Le temps d'une vie*, Chimène dans *Le Cid Maghané* et Jennydes-Bordels dans *l'Opéra de Quat'sous*. Elle faisait partie également de la distribution des *Grands soleils* de Jacques Ferron.

~ ~ ~

Heureuse initiative des éditions Art Global

Les livres d'art et les éditions de luxe québécoises sont rares. Il y a quinze ans, personne n'aurait pu se permettre d'acheter ni de publier un livre d'une telle valeur mais aujourd'hui, les gens prennent de



plus en plus conscience de l'importance historique de ces livres; dans l'accélération des mass média, le livre d'art reste gravé dans le temps et la permanence historique. Les éditions Art Global ont déjà tenté l'expérience en réalisant une fusion entre l'art et la littérature avec le livre de Roch Carrier, *La guerre, yes sir* et celui de Jacques Godbout, *Salut Garneau*. Aujourd'hui ils publient à un tirage restreint, *Kamouraska*, d'Anne Hébert avec des estampes originales d'Antoine Dumas. Le résultat est un livre d'une grande beauté qui garde imprimée à jamais la poésie d'Anne Hébert. L'ouvrage a été tiré à 150 exemplaires numérotés de 1 à 50; tous les exemplaires sont signés par l'auteur et l'artiste, et portent le sceau de l'éditeur. Le texte, composé en Baskerville corps 14, a été imprimé sur Byronic par Jean Demers sur les presses à bras des ateliers Service typographique. La reliure a été réalisée à la main par Pierre Ouvrard. Le papier des pages de garde a été fait à la main par les artisans de la Papeterie Saint-Gilles, comté de Charlevoix (Québec). Un bois sculpté original de Serge Bourdon orne la cuvette de la couverture en daim beige. Les onze sérigraphies originales d'Antoine Dumas ont été tirées à la main sur pur chiffon d'Arches. Une estampe originale de grand format du même artiste est présentée séparément avec l'ouvrage.

Le but principal d'un tel ouvrage est d'instaurer au Québec la tradition du livre d'art et de rendre "durables" les livres et les écrits, témoins vivants de notre époque.

Réalisée dans le cadre d'une série de six, la collection a choisi, comme quatrième livre, *Prochain Épisode* d'Hubert Aquin.

~ ~ ~

Le chœur québécois *V'là le bon vent* a terminé une tournée en France et en Allemagne de l'Ouest par un spectacle à la cité olympique de Munich où malgré le temps maussade il a soulevé l'enthousiasme du public.

~ ~ ~

Études/Inuit/Studies est une nouvelle revue consacrée à la recherche anthropologique sur les Inuit. Elle est publiée par l'Association Inuksiutiit Katimajit avec la collaboration de la faculté des sciences sociales du département d'anthropologie et du Centre d'études nordiques de l'Université Laval, à Québec.

Le vice-premier ministre d'Égypte au Canada

Le vice-premier ministre à la Production et ministre de l'Électricité et de l'Énergie de l'Égypte, M. Ahmed Sultan, a effectué une visite au Canada du 5 au 10 septembre, à l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Don Jamieson. M. Sultan était accompagné de trois spécialistes du secteur de l'énergie.

A Ottawa, la délégation égyptienne a rencontré des personnalités du ministère des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, Mines et Ressources, de l'Agence canadienne de Développement international et de la Société pour l'expansion des Exportations. Plusieurs sujets économiques bilatéraux, dont la coopération commerciale et technique dans le secteur énergétique, ont fait l'objet des discussions.

Le vice-premier ministre Sultan et la délégation égyptienne se sont rendus à Toronto, Hamilton et Niagara Falls où ils ont rencontré des représentants du gouvernement provincial et de l'entreprise privée.

Coopération du Canada et du Niger au sein de la Francophonie

Au cours d'une visite privée effectuée au Canada, le ministre des Affaires étrangères et ministre de la Coopération de la république du Niger, M. Djermakoye, a rencontré M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et des Services et responsable des relations avec les pays francophones.

M. Djermakoye a rendu hommage à la récente décision du gouvernement canadien de transformer en dons, au titre de l'aide canadienne au développement, tous

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

les prêts déjà consentis au Niger et à certains autres pays de l'Organisation des Nations Unies, et d'intervenir désormais plutôt par des dons que par des prêts.

Le tour d'horizon effectué par les deux ministres a confirmé la communauté de pensée qui unit le Niger et le Canada en matière de coopération. "Cette coopération, a dit le ministre Goyer, se manifeste, entre autres, dans le cadre de la Francophonie où le Niger, de concert avec le Canada, apporte son concours actif, travaillant particulièrement au rayonnement et à la consolidation d'institutions francophones telles que l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le ministre nigérien a évoqué quelques-unes des réalisations canadiennes au Niger: la Route de l'Unité et de l'Amitié canadienne, la fourniture de la flotte de la société des transports fluviaux et la construction de la ligne de transport d'énergie électrique à partir du barrage de Kaindji.

Des infirmières à leur retraite trouvent à bien s'occuper

Quelques infirmières à leur retraite ayant reconnu qu'à Edmonton (Alberta), plusieurs personnes âgées étaient dans l'impossibilité de participer aux programmes d'action qu'offrait le *Strathcona Place* à d'autres personnes de leur âge, ont créé un service de soutien particulier qui entre dans le cadre des projets "nouveaux horizons".

Les services qu'elles peuvent rendre touchent la nutrition, les exercices, l'hygiène, la sécurité au foyer, la thérapie récréationnelle.

Compte tenu de l'habileté physique, des besoins sociaux et des intérêts particuliers de la personne âgée, il est possible à ces infirmières à la retraite d'apporter un soutien quotidien et une bonne dose de compréhension à ceux et celles qui doivent se réadapter à leur quotidien, embrasser de nouvelles habitudes de vie après une maladie ou une blessure. Leur but est de rendre moins traumatisants leurs nombreux efforts. Ces infirmières bénévoles désirent atteindre les personnes qui vivent isolées et dans la solitude de leur retraite parce qu'elles sont incapables de participer aux programmes ou qui s'ennuient bien qu'elles souhaiteraient vivement établir des contacts sociaux.

"A titre d'infirmières à la retraite,

comportant plusieurs années d'expérience dans de nombreux domaines, nous ne sommes pas sur le marché du travail — mais nous sommes bien qualifiées pour coopérer et guider un groupe d'hommes et de femmes bénévoles ressentant, comme nous, le désir de rendre service aux autres. Nous avons déjà trouvé un grand nombre de personnes timides ayant de la difficulté à communiquer avec leurs parents et amis, et qui ont besoin d'aide. Plusieurs sont même incapables de transmettre à leur proches les conseils qu'elles reçoivent de leurs médecins. Elles ne connaissent pas assez le travail des agences sociales et organismes qui offrent une aide spéciale aux personnes âgées. Au cours d'une visite amicale, ce genre de problèmes peuvent être aisément reconnus et la solution trouvée auprès de ces groupements," déclarent-elles.

M. Robert Henry Simmonds a été nommé commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Il succède à M. Maurice Nadon. Au cours de la cérémonie de passation des pouvoirs, M. Nadon a remis à son successeur le bâton orné que la GRC a reçu de l'Association canadienne de police, en 1970.

Geste historique:... (suite de la p. 2)

ronnantes; ce produit sera offert au prix alors en vigueur à la frontière de l'Alberta, d'où une économie substantielle pour de nombreuses localités du Yukon.

Revendications des autochtones

- Prorogation du début de la construction au 1^{er} janvier 1981, au Yukon, afin de ménager le temps nécessaire pour régler et mettre en oeuvre les réclamations des autochtones du Territoire, tout en maintenant l'activité des chantiers pendant cette période cruciale de manière à permettre de respecter la nouvelle date d'achèvement donnée par la société, soit le début de 1983.
- Délai laissé par le calendrier de construction, et permettant de terminer les études écologiques en cours. L'étude déjà entreprise de la portée du projet sur l'environnement se poursuivra conformément aux dispositions du processus fédéral d'évaluation et de révision environnementales.